

AVENANT N° 13 A LA DECISION PORTANT COMPOSITION DES COMITES D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU CHIVA

A COMPTEUR DU 31 août 2022

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu les dispositions du Code du Travail relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail et notamment les articles L 4611-1 à L 4616-5 et R 4615-1 à R 4615-21 relatifs aux dispositions particulières applicables aux établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté du 27 Octobre 2014 pris en application de l'article 75-1 du décret 82-453 du 28 Mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique,

Vu le décret 2012-285 du 29 Février 2012 relatif à la répartition des sièges des représentants des personnels non médicaux au CHSCT dans la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la circulaire DHOS/RH3/2009/280 du 7 Septembre 2009 relative aux CHSCT,

Vu le courrier du syndicat CGT en date du 25 Janvier 2021 portant nouvelles désignations des représentants syndicaux au CHSCT EHPAD,

Vu le courrier du syndicat FO en date du 20 Juillet 2021 portant nouvelle désignation des représentants syndicaux au CHSCT EHPAD,

Vu le courrier du syndicat FO en date du 20 Janvier 2022 portant nouvelle désignation des représentants syndicaux au CHSCT HOPITAL,

Vu le courrier du syndicat CGT en date du 31 Janvier 2022 portant nouvelles désignations des représentants syndicaux au CHSCT du site HPO,

Vu le courrier du syndicat CGT en date du 28 Février 2022 portant nouvelle désignation des représentants syndicaux au CHSCT du site HPO,

Vu le courrier du syndicat FO en date du 24 août 2022 portant nouvelle désignation des représentants syndicaux au CHSCT du site HPO,

Vu le courrier du syndicat FO en date du 31 août 2022 portant nouvelle désignation des représentants syndicaux au CHSCT HOPITAL,

DECIDE :

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, HOPITAL CHIVA – SITE SAINT JEAN DE VERGES, EHPAD ET SITES DU PAYS D'OLMES est composé ainsi qu'il suit :

● ARTICLE 1 : CHIVA – SITE SAINT JEAN DE VERGES - HOPITAL

● **Président** : La Directrice du CHIVA représentée en son absence par le Directeur des Ressources Humaines

● **Représentants du personnel non médical** :

Membres titulaires

Membres suppléants

TELLEZ Jean Manuel - IDE - (CGT)

CAMILLERIE Véronique – IBODE (CGT)

FACHON Virginie – IDE - (CGT)
REBEIX Magali – IDE - (CGT)
CALERO Bruno – OP 2^{ème} cl. - (CGT)
PIETTE Myriam – AS – (CGT)
MALBERT Bernard - AS - (FO)

LASSERRE Alexandre – Techn. Sup. (CGT)
LACOMBE Céline – IDE - (CGT)
BIROBENT Frédéric - AS - (CGT)
BONIS Grégory - AEQ – (CGT)
MALINOWSKY Sandrine - AS - (FO)

- Représentant du personnel médical : Monsieur le Docteur Dominique BRABANDER, urgentiste

● ARTICLE 2 : CHIVA - EHPAD – SITES BARIOL ET BELLISSEN

- **Président** : La Directrice du CHIVA représentée en son absence par la Directrice des EHPAD du CHIVA et référente du pôle Gériatrie, en charge de la sécurité et des conditions de travail dans les EHPAD et SSIAD

- Représentants du personnel non médical :

Membres titulaires

MINIER Carole – AS - (CGT)
PRAX Sandrine – AS - (CGT)
TENDILLE Jérôme - AS - (CGT)
NOGUES Aurélie – AS - (FO)

Membres suppléants

DARDENNE Laurent – OP (CGT)
WINCKERT Aurélie - ASH – (CGT)
CABIROL Marie-Paule - AS - (CGT)
BERNAL Nathalie – AS (FO)

- Représentant du personnel médical : en cours de nomination

● ARTICLE 3 : CHIVA - SITES DU PAYS D'OLMES – DONT EHPAD

- **Président** : La Directrice du CHIVA représentée en son absence par la Directrice Déléguée du site CHIVA du Pays d'Olmes, Directrice des EHPAD du CHIVA et référente du pôle Gériatrie chargée de la sécurité et des conditions de travail dans l'hôpital et les EHPAD

- Représentants du personnel non médical :

Membres titulaires

PIQUEMAL Bertrand – IDE – (CGT)
CENTENERO Angeline - AS - (CGT)
SUJET Nathalie – IDE - (CGT)
MARTHE Lucile – AS - (FO)

Membres suppléants

SEQUELA Marcelle – AS - (CGT)
MARQUES André – AS – (CGT)
ATIA Pernelle – Psychologue - (CGT)
JEAN Anne-Marie – Adj. Administrat. - (FO)

- Représentant du personnel médical : Monsieur le Docteur Nicolas CONNORD, Gériatre

● ARTICLE 4

Outre le médecin chargé du service de Santé au Travail, assistent aux réunions des CHSCT à titre consultatif :

- le Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines, ou son représentant
- l'ingénieur chargé de l'entretien des installations, ou son représentant,
- le Coordonnateur Général des soins ou son représentant
- le praticien hospitalier chargé de l'équipe opérationnelle d'Hygiène et représentant de la CME
- le Directeur adjoint chargé des Services Economiques, ou son représentant

Par ailleurs, sont invités à participer aux séances des comités :

- l'Inspecteur du Travail de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de l'Ariège
- un représentant du service de Prévention de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Midi-Pyrénées (CARSAT)

Saint Jean de Verges, le 31 août 2022

La Directrice,

Marie DUNYACH